

RWB Jura SA
Route de Fontenais 77
2900 Porrentruy

Delémont, le 30 septembre 2021

Prise de position de Pro Natura au sujet du projet de Plan directeur régional des Franches-Montagnes

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'ouverture d'une consultation publique sur le premier plan directeur régional des Franches-Montagnes. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour Pro Natura Jura

Nicolas Comment, collaborateur scientifique

Urbanisation

Soutenez-vous le développement résidentiel proposé ? Les secteurs prioritaires et secondaires vous semblent-ils opportuns ?

Pour Pro Natura, les villages francs-montagnards sont caractérisés par des centres anciens très verts. Ces espaces verts ne doivent pas nécessaire être perçus comme des dents creuses à bâtir mais également comme des espaces de délasserment à préserver. De plus, la couverture herbeuse, voire la présence d'arbres, permet d'atténuer les effets d'îlots de chaleur. Leur préservation est donc également importante dans la lutte contre les effets du dérèglement climatique. Nous demandons que la qualité architectonique des espaces verts soit évaluée, reconnues et, cas échéant, préservées.

Nous estimons que les chiffres de croissance estimée de la population largement surestimée et demandons leur révision.

Nous demandons qu'une carte soit ajouté pour chaque secteur prioritaire et que les qualités biologiques de ces terrains soient décrites, voire protégées.

Nous demandons qu'au moins l'un des secteurs prioritaires soit réfléchis comme un écoquartier (absence de place de parc pour les résidents, bâtiments producteurs d'énergie, matières premières de la construction locales et renouvelables, biodiversité forte).

Soutenez-vous le développement économique proposé ? Les secteurs retenus voués à devenir des zones d'activités d'intérêt régionale (AIR) vous semblent-ils opportuns ?

Nous demandons une définition de l'entreprise créatrices d'emplois. Vise-t-on l'établissement de nouvelles entreprises ? Vise-t-on la relocalisation d'entreprises existantes ? Quels types d'entreprises sont visés ?

Quelles sont les compétences/capacités qui appartiennent exclusivement à un « cœur de pôle », à une « commune satellite » et à un « pôle industriel relais ». Nous attendons des définitions précises de ces trois termes.

Tourisme

Etes-vous d'accord avec le développement de l'offre en hébergement proposé ?

Adhérez-vous à la réalisation d'un nouveau camping dans le secteur de Biaufond ?

Nous refusons catégoriquement la construction d'un camping à Biaufond. Le choix de l'emplacement d'un nouveau camping doit être établi selon une liste de critères stricts. Nous pensons par exemple à une très bonne accessibilité en transports publics (cadence horaire tout au long de la journée et à l'année), à la proximité immédiate d'un ou de plusieurs villages qui proposent des commerces et des offres de loisirs (cinéma, piscine, équitation, etc.), à une très bonne intégration au réseau à mobilité douce de Suisse (randonnées, vélo) et à leur facilité d'utilisation (du plat et de petites montées). Nous sommes d'avis qu'avant tout développement d'éventuels nouveaux campings doit être développé une stratégie à l'échelle du district pour l'hébergement touristique et sommes d'avis que l'une des priorités doit être de renforcer les sites existants et correctement situés selon les critères ci-dessus.

Nous soulignons que la réhabilitation du patrimoine bâti pour la para-hôtellerie hors de la zone à bâtir est soumise à une législation stricte. Une juste pesée des intérêts devra être entreprise au cas par cas, notamment en prenant en compte les questions de mobilité et de biodiversité.

Nous demandons que le PDR soit complété par une liste de critères pour sélectionner les sites susceptibles d'accueillir des campings-cars. En plus des éléments évoqués pour le camping Biaufond, les sites de campings-cars doivent être situés en dehors de tout périmètre de protection, à proximité des axes routiers et des infrastructures existantes, particulièrement des camping. Finalement, une période d'utilisation limitée en fonction des besoins de l'agriculture, de la sylviculture et de la biodiversité doit être fixée.

Mobilité

Approuvez-vous le développement de parkings-relais pour voitures et pour vélos à proximité des gares ?

Nous nous opposons fermement au développement de P + R et prônons au contraire la construction de plateforme Bus-Rail. Il faut absolument décourager la population de se rendre à la gare en voiture. Le réseau de bus doit être là pour fournir cette prestation – quitte à le renforcer encore.

Dans la même optique, nous nous opposons aux places gratuites pour les habitants ne bénéficiant pas d'une desserte suffisante. Nous revendiquons plutôt une réelle réflexion pour la mobilité de ces habitants. Nous estimons que le PDR doit explorer la piste de la mobilité partagée. Par exemple, les villages et hameaux mal desservis doivent accueillir au moins deux voitures partagées, par exemple Mobility, afin de permettre aux citoyens-nes de se rendre facilement à la gare la plus proche et de permettre ainsi une utilisation optimale des véhicules. Des conditions-cadres pour un tel développement doivent être posées dans le PDR.

Nous attendons que ce PDR établisse les premières lignes directrices pour l'établissement d'une réflexion transfrontalière sur la mobilité. Il devient plus qu'urgent de réfléchir aux déplacements à l'échelle suprarégionale, particulièrement sur l'axe Maïche – Saint-Imier en passant par Saignelégier. La région ne peut plus attendre de se mettre autour de la table avec des représentants de la Communauté de communes du Pays de Maïche et du Vallon de Saint-Imier. Une telle démarche pourrait aboutir par exemple à augmenter le covoiturage, le réseau de voiture partagée au-delà de la frontière ou encore à la création de réseau de bus public ou d'entreprise transfrontalier. Une coordination avec le Canton de Neuchâtel pourrait être opportun.

Adhères-vous à la politique menée en matière de mobilité douce ?

Nous demandons que le réseau cyclable soit orienté pour les « sports et loisirs » et pour les déplacements quotidiens. La population attend en effet de pouvoir se rendre au travail et dans les commerces en vélo. Cette attente est réelle au vu de la croissance du nombre de vélos électriques dans la région.

Nature et paysage

Approuvez-vous la démarche proposée en ce qui concerne l'évolution du paysage franc-montagnard ?

Nous soulignons l'extrême faiblesse en termes de densité et de qualité des propositions de ce chapitre non seulement par rapport aux précédents mais également par rapport aux enjeux (diminution de la biodiversité, pollution des eaux et des sols, dérèglement climatique, pression anthropique de plus en plus forte, notamment touristique et de loisir).

Dans les principes d'aménagement, nous demandons qu'il soit expressément indiqué que les milieux de protection de la nature et du paysage soient intégrés aux réflexions sur l'évolution du paysage franc-montagnard.

En plus de la restauration des murs en pierre sèche, la revitalisation des tourbières et la conservation de pâturages boisés extrêmement riches en espèces doivent être des mesures phares du PDR. Le dérèglement climatique nécessite d'une part de renforcer la fonction de puits de carbone des tourbières et d'autre part d'accompagner les pratiques agrosylvicoles dans un contexte de transformation de la forêt.

Nous attendons donc que ce chapitre soit complété avec des objectifs et un échéancier.

Etes-vous d'accord avec les orientations poursuivies en lien avec la protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ?

Nous apprécions qu'il soit demandé la création d'espace vert d'un seul tenant en zone d'activités. Nous aimerions toutefois préciser qu'un tel espace doit être géré de manière extensive, et promouvoir notamment une fauche tardive ou raisonnée. De plus, la présence d'arbres de grande taille sera une réelle plus-value, tant pour la biodiversité et le paysage que pour la qualité de délasserment d'une telle zone.

Idem pour le point sur la création de nouveaux espaces verts.

L'infrastructure écologique doit être grandement et urgemment renforcée. A ce titre, nous demandons que les mesures proposées dans le cadre du projet pilote « Renforcement de l'infrastructure écologique Doubs/Chasseral 2018-2027 » soit incluses dans ce PDR, à titre indicatif : 1.1.2.1 Création d'une grande réserve forestière (> 500 ha) dans la vallée du Doubs, 1.1.5.1 Aménagement de lisières étagées et de mares en forêt, 1.2.3.1 Plantations de rajeunissement hors forêts denses pour le renouvellement des arbres habitats à long terme, 2.1.2.1 Protection des sources de haute valeur biologique (importance régionale ou nationale) par contrats LPN ou inscription dans les PAL, 3.1.2.1/2 Recensement et/ou mise sous protection des petites zones humides d'importance régionale/locale, 3.2.1.1 Recensement des sites à batraciens d'importance régionale et locale pour compléter et affiner les données du KARCH, 4.1.2.2. Recensement et/ou mise sous protection des secteurs thermophiles d'importance locale en complément des inventaires nationaux et régionaux, 6.1.3.1 Créer des couloirs noirs et des structures du paysage pour faciliter le déplacement des chauves-souris entre les gîtes et les sites de chasse. Les critères pour déterminer les lieux de réalisation de ces mesures doivent figurer dans le PRD, certains secteurs devrait même déjà être délimités, à l'instar des secteurs prioritaires pour l'extension de la zone à bâtir. Une collaboration plus intense avec le Parc est donc vivement recommandée.

Considérez-vous opportune la localisation de la nouvelle déchetterie régionale ?

Alors que le document 3.1 Urbanisation exprime que Saignelégier doit assumer pleinement le cœur de pôle en accueillant les infrastructures d'importance régionale et cantonale, nous ne comprenons le choix de l'implantation d'une décharge régionale au Noirmont. Nous demandons donc que des compléments soient amenés, voire qu'une nouvelle analyse soit menée, notamment du point de vue de la centralité du site par rapport au district. De plus, nous demandons que soit évalué la possibilité d'installer cette déchetterie à proximité des lignes CJ afin de pouvoir évacuer facilement les déchets par le train.

Autres remarques

Les orthophotos montrant l'extension des zones à bâtir (p. 7), à l'exception de celle des Breuleux, laissent penser que la zone à bâtir peut s'étendre indéfiniment dans une direction. Nous demandons donc que les flèches violettes soient enlevées au profit de la création de polygones fermés.

Nous regrettons vivement que nos milieux ne soient consultés qu'à ce stade-ci du projet. Une participation plus active que ce soit des citoyens que des milieux associatifs beaucoup plus en amont auraient permis de réellement permettre à la population d'imaginer le futur de la région. De même, des présentations publiques du projet auraient été appréciées.

Finalement, nous soulignons l'extrême brève délai accordé pour permettre à toutes et tous de prendre position. Il est donc fortement possible que des personnes tant physiques que morales n'aient pas eu le temps à disposition pour consulter votre documentation et prendre position.